

# Annnonce des résultats des assemblées générales des actionnaires ordinaires et extraordinaires du 28 avril 2021

Vastned Belgium a organisé une assemblée générale des actionnaires ordinaire et extraordinaire le mercredi 28 avril 2021. Les résultats de ces assemblées générales sont résumés ci-dessous.

## Assemblée générale des actionnaires ordinaire

L'assemblée générale de Vastned Belgium a approuvé tous les points de l'ordre du jour.

### Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que l'affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes annuels de Vastned Belgium clôturés le 31 décembre 2020, y compris l'affectation du résultat.

Le dividende brut à verser au titre de l'exercice 2020 a été fixé à 2,05 € par action. Après déduction du précompte mobilier de 30%, le dividende net de l'exercice 2020 s'élève à 1,44 € par action.

Le dividende est payable à partir du 13 mai 2021, sur la base de l'actionnariat au 12 mai 2021.

Pour les actions dématérialisées, le paiement aux actionnaires est effectué par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres. Le dividende des actions nominatives sera versé par la Société aux actionnaires par virement bancaire.

### Approbation du rapport de rémunération 2020 et de la politique de rémunération de la Société

L'assemblée générale a approuvé le rapport de rémunération, lequel fait partie de la déclaration de gouvernance d'entreprise, pour l'exercice 2020. Par ailleurs, les actionnaires ont approuvé la politique de rémunération, conformément à l'article 7 : 89/1 du Code des sociétés et associations.

### Composition du conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renommer Reinier Walta et Peggy Deraedt en tant qu'administrateurs de la Société. Le mandat de ces administrateurs prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2025 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024. Le mandat des deux administrateurs n'est pas rémunéré.

À ce jour, le conseil d'administration de Vastned Belgium est composé comme suit :

- Lieven Cuvelier, administrateur indépendant, président
- Anka Reijnen, administrateur indépendant
- Ludo Ruysen, administrateur indépendant
- Reinier Walta, administrateur non-indépendant et dirigeant effectif
- Peggy Deraedt, administrateur non-indépendant

## Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire de Vastned Belgium a approuvé tous les points de l'ordre du jour :

- Changement du nom de la société en « Vastned Belgium ». Le nouveau nom s'appliquera immédiatement.
- Le renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'acquérir et de nantir ses propres titres à concurrence d'un maximum de dix pour cent (10%) du nombre total d'actions émises et ce pour une durée de cinq (5) ans à compter de l'annonce de la présente décision dans les annexes du Moniteur belge.
- L'autorisation au conseil d'administration de céder ses propres titres à une ou plusieurs personnes déterminées, salariées ou non.
- Le renouvellement de l'autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 97.213.233,32 € et ce pour une durée de cinq (5) ans à compter de l'annonce de la présente décision dans les annexes au Moniteur belge.
- La modification des statuts pour les mettre en conformité avec les décisions prises et avec le Code des sociétés et associations. Les actionnaires ont, avec la modification des statuts, approuvé le choix pour la structure moniste. Concrètement, cela signifie que le '**Comité de direction**' sera remplacé à partir d'aujourd'hui par un '**Comité Exécutif**' auquel le Conseil d'Administration a confié certains pouvoirs.

**Au sujet de Vastned Belgium.** Vastned Belgium est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Belgium investit dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des immeubles commerciaux multifonctionnels situés dans les villes commerçantes populaires d'Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges. Le portefeuille comprend également des parcs commerciaux et des entrepôts commerciaux de grande qualité. Une plus petite partie du portefeuille est investie dans la restauration et les unités résidentielles.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Vastned Belgium SA, société immobilière réglementée publique de droit belge, Rudi Taelemans (CEO) ou Sven Bosman (Financial Director), tél. +32 3 361 05 90 // [www.vastned.be](http://www.vastned.be)